

BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2022

n°D20221107 – 04b

Objet : Désaffectation des parcelles section 840 CC n°75 et n°76, section 840 AW n°10 et n°13 et section 840 CB n°14 (canal secondaire des COTTES GOUBARD) du canal de Saint-Martory située sur la Commune de TOULOUSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 18 octobre 2021 ;

Considérant le point B3-7 des délégations de compétences consenties au Bureau de Réseau31;

Considérant qu'en application des articles L 5721-6 et suivants, L 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les biens nécessaires à l'exercice des compétences transférées par les collectivités adhérentes ont été mis à disposition de Réseau31 ;

Considérant que parmi ces biens, Réseau31 exploite les parcelles constituant les canaux d'irrigation mis à disposition par le Conseil Départemental de Haute Garonne (CD31) dans le cadre de son transfert de compétences au 1^{er} janvier 2010 ;

Considérant qu'à ce jour, 5 parcelles ne sont plus d'utilité à Réseau31 pour mener ses missions de service public liées à la fourniture d'eau brute ;

Considérant que ces biens doivent être désaffectés préalablement à leur suppression des listes d'inventaire et restitués à leur propriétaire d'origine ;

Considérant que les parcelles du canal secondaire du Canal de Saint-Martory (Canal secondaire des COTTES-GOUBARD) à désaffecter sont les parcelles cadastrées section 840 CC n°75 et n°76, section 840 AW n°10 et n°13 et section 840 CB n°14 situées sur la commune de TOULOUSE.

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : de constater la désaffectation des parcelles cadastrées section 840 CC n°75 et n°76, section 840 AW n°10 et n°13 et section 840 CB n°14 situées sur la commune de TOULOUSE, en vue de leur suppression des listes d'inventaire et de leur restitution à leur propriétaire d'origine ;

Article 2 : de m'autoriser à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision. ;

Résultat du vote	Pour	15	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI
Président

Annexe : Liste des parcelles de canaux secondaires du Canal de Saint-Martory, mises à disposition du SMEA31 par le CD31, à désaffecter – Commune de TOULOUSE

Annexe à la délibération n°D20221107 – 04b du Bureau syndical

Liste des parcelles du canal secondaire des COTTES-GOUBARD- Canal de SAINT-MARTORY, mises à disposition du SMEA31 par le CD31, à désaffecter
Commune de TOULOUSE

Commune	Canal secondaire	Section	Parcelle	Surface en m ²
TOULOUSE	COTTES-GOUBARD	CC	75	2093
			76	850
		AW	10	1689
			13	1450
		CB	14	1053